

La campagne d'évaluation 2009-2010

La campagne a porté sur les établissements de la vague A de contractualisation avec l'État, auquel s'est ajouté le conservatoire national des arts et métiers (CNAM). Cette vague regroupe les cinq académies de Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Lyon et Grenoble, qui sont assez homogènes avec, chacune, une forte population, une métropole régionale, de nombreux établissements et formations d'attractivité nationale, au côté d'universités ou autres établissements de petite ou moyenne taille.

Affinée et généralisée à l'ensemble de la vague A, l'évaluation intégrée expérimentée en 2009 a permis une irrigation croisée plus aboutie des évaluations des unités de recherche, de l'enseignement adossé à la recherche et de la stratégie des établissements en matière de recherche et de formation.

Cinq organismes de recherche ont également été évalués.



29 septembre 2011 1

L'offre de formation en licence

De l'évaluation des 319 mentions de licence réparties dans 23 établissements, il ressort une stabilité de l'offre, avec un faible impact de la mise en place des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES).

L'interprétation de la proportion importante de notes B dans les évaluations doit tenir compte des conditions de préparation de l'offre de formation, notamment du passage rapide au dispositif licence-master-doctorat Par ailleurs, la disparité des découpages des universités des cinq métropoles est source de redondances et de difficultés de mutualisation.

Les unités de recherche et l'enseignement adossé à la recherche

Les unités de recherche

Les 776 unités de recherche évaluées incluent un petit nombre d'unités de la vague D. Par ailleurs, parmi les nombreuses structures fédératives qui ont présenté un dossier, seules les 109 présentant un programme de recherche spécifique ou mutualisant des moyens importants ont été évaluées.

Dans le domaine des sciences et technologies (ST), les deux tiers des unités sont mixtes¹. Les notes A+ sont très majoritaires en physique, en sciences de la terre et de l'univers, en mathématiques et en sciences et techniques de l'information et de la communication (STIC), tandis que l'éventail est plus ouvert en chimie et en sciences pour l'ingénieur. Cette disparité est à mettre en relation avec celle de l'interprétation des critères d'excellence d'une communauté scientifique à l'autre. Toutefois, dans toutes les disciplines des ST, la proportion de notes B est contractée, si elle est exprimée en effectifs et non en unités.

Dans le domaine des sciences du vivant, de la santé et de l'environnement (SdVSE), les deux tiers des unités sont mixtes. Les répartitions des notes entre les différents domaines scientifiques des SdVSE sont équilibrées, avec peu de variation autour de la moyenne.

Dans le domaine des sciences humaines et sociales (SHS), moins d'un tiers des unités sont mixtes. Les notes sont réparties similairement à celles des domaines ST et SdVSE, mais on observe, comme en ST, des disparités entre les disciplines.

La répartition des notes des unités de recherche de chaque domaine scientifique par académie est donnée dans le rapport d'activité 2010.

Les masters

Plus des deux tiers des 336 mentions de masters (1 242 spécialités) évaluées relèvent des sciences humaines et sociales (70 %), les sciences et technologies et les sciences de la vie, de la santé et de l'écologie représentant respectivement 23 % et 7 % de cette vague.

L'offre est riche et de bonne qualité dans chaque académie, en particulier s'agissant de l'adossement à la recherche et de l'adéquation aux besoins socioéconomiques locaux et régionaux. Les principaux points à améliorer sont l'ouverture internationale, le suivi des diplômés et de l'insertion professionnelle, l'offre de formation continue ou en alternance, et la cohérence de certaines mentions avec leurs spécialités.

• Les écoles doctorales

Les 69 écoles doctorales évaluées (28 en sciences et technologies, 13 en sciences de la vie, de la santé et de l'écologie et 28 en sciences humaines et sociales) accueillent 38 à 800 doctorants chacune, soit 20 000 au total. Chaque domaine scientifique est représenté de façon équilibrée dans les cinq académies, sauf les SdVSE qui sont, comme les structures de recherche, plus faiblement représentées dans celles de Toulouse et de Grenoble.

Sur les quatre principaux critères, de l'adossement scientifique, du fonctionnement de l'école, de l'encadrement et du suivi et de l'insertion des docteurs, le résultat de l'évaluation est homogène avec 79 % à 93 % de notes A+ ou A, à l'exception de l'académie de Montpellier, dont plus de la moitié des écoles ont reçu une note B.

29 septembre 2011

-

¹ On distingue les unités « propres » des organismes de recherche, des universités (équipes d'accueil) ou des écoles, et les unités « mixtes » entre une ou plusieurs de ces entités.

Les établissements et les organismes de recherche

• Les établissements d'enseignement supérieur (universités, grandes écoles et écoles d'ingénieurs)

Les 62 établissements d'enseignement supérieur évalués comptent 24 universités et 37 écoles (22 écoles d'ingénieurs ou agronomiques, 6 écoles d'architecture, 4 instituts d'études politiques, 3 écoles de commerce), ainsi que le CNAM. L'évaluation repose sur une analyse qualitative de six thèmes : la recherche, la formation, la vie étudiante, les relations internationales, la gouvernance et l'attractivité nationale et internationale, eux-mêmes décomposés en 25 thèmes.

Pour la première fois, les universités créées avant 1960 et localisées dans les métropoles régionales ont été comparées aux universités plus récentes localisées en périphérie, au regard de leurs points forts dans chaque thème. Une figure synthétique représente cette analyse dans le rapport d'activité 2010.

En raison des appels d'offres nationaux, les établissements évalués sont en période transitoire en termes d'organisation interne, de relations interétablissements et de politique de site, ce dont témoigne la diversité des organisations et des objectifs des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), tantôt structure temporaire d'un projet de site, tantôt gestionnaire de service interuniversitaire. En tant que coordonnateur des politiques et porte-parole des établissements, le PRES constitue un avantage pour les collectivités et les partenaires socioéconomiques, mais cette configuration demeure toutefois fragile.

Les organismes de recherche

Cinq organismes de recherche, placés sous la tutelle d'un ou deux ministères, ont été évalués :

- Le centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) ;
- Le centre national d'études spatiales (CNES) ;
- L'institut français du pétrole énergies nouvelles (IFPEN)²;
- L'institut de recherche pour le développement (IRD) ;.
- L'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN).

L'action de l'AERES en 2010

• Évolution des processus et méthodes d'évaluation

L'AERES a poursuivi en 2010 l'amélioration continue de ses processus et méthodes d'évaluation.

Les plus nombreuses concernent les unités de recherche :

- généralisation de l'analyse stratégique de type SWOT³ dans l'autoévaluation préalable ;
- meilleure efficacité de la visite sur site grâce à l'envoi en amont de leurs questions par les experts, rendant possible la rédaction du prérapport en séance et une discussion collective ;
- résultant du gain de temps permis par le point précédent, meilleure prise en compte des observations des unités avant la notation;
- évaluations groupées par domaine et par site, en chimie et en droit ;
- cadrage du périmètre de l'évaluation des structures fédératives ;
- généralisation du nouveau référentiel de notation sur quatre critères ;
- travaux de catégorisation des revues, ouvrages et contributions dans le domaine des sciences humaines et sociales.

29 septembre 2011 3

² L'IFP a été renommé IFP - Énergies nouvelles en 2010 pour en raison l'orientation importante de ses recherches vers les nouvelles technologies de l'énergie.

³ Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats

Le processus d'évaluation des masters a, quant à lui, évolué dans le sens d'une plus grande collégialité.

Des précisions et améliorations du processus d'évaluation des universités ont été apportées pour faire progresser l'évaluation intégrée.

Enfin, pour prévenir les conflits d'intérêts, l'AERES a été amenée à trouver des modes d'évaluation qui respectent l'exigence de confidentialité dans quelques cas d'unités de recherche appliquée dans des domaines à fort niveau de compétition.

Autoévaluation et évaluation externe de l'AERES

Afin de consolider son système de management de la qualité et d'accroître sa crédibilité et sa visibilité sur la scène internationale, l'AERES s'est elle-même prêtée à une évaluation externe par des pairs. Fondée sur son rapport d'autoévaluation et menée par l'agence espagnole d'évaluation de l'enseignement supérieur (ANECA), cette évaluation a conduit en juin 2010 au renouvellement de sa qualité de membre de plein droit de l'ENQA (*European Association for Quality Assurance in Higher Education*)⁴.

Plan stratégique 2010-2014 et plan d'amélioration 2010

Conséquence de son autoévaluation et de sa revue annuelle des processus, l'AERES a défini, comme chaque année dans le cadre de sa démarche qualité, son plan d'amélioration annuel. Elle a également élaboré un plan stratégique pour les années 2010-2014.

Analyse régionale des évaluations réalisées entre 2007 et 2010

L'AERES a réalisé en 2010 une analyse régionale des quelque 10 000 évaluations qu'elle a conduites entre 2007 et 2010⁵. Ce document propose, par académie, une analyse globale accompagnée d'une synthèse de l'évaluation de chaque université, une analyse de l'offre de licences et, enfin, une analyse des activités de recherche et de l'enseignement adossé à la recherche (masters et écoles doctorales). En dépit de ses limites, cette étude apporte aux acteurs territoriaux un angle de vue utile autant qu'inédit.

Les moyens de l'AERES en 2010

Pour mener à bien ses missions, l'AERES s'est appuyée en 2010 sur 71 personnels administratifs à temps complet, 181 délégués scientifiques à temps partiel et environ 3 700 experts. Ses crédits disponibles pour l'exercice se sont élevés à 17,71 M€ et ses dépenses à 16,69 M€.

29 septembre 2011 4

⁴ Pour plus ample information, on peut consulter : le rapport d'autoévaluation de l'AERES et le rapport du comité d'experts mis en place par l'ANECA dont la conclusion en forme de résumé est elle-même rappelée dans le rapport d'activité 2010 de l'AERES.

⁵ Intitulée AERES 2010 - Analyses régionales des évaluations réalisées entre 2007 et 2010, cette production est disponible sur le site Internet de l'AERES.